

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 septembre 2015

L'an 2015 et le 17 septembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'Aymar de GERMAY, Maire.

**Présents** : Mme BADENS Adeline, Mme BERGER-LINARD Céline, M. CHARPENTIER Franck, Mme DA COSTA Bettina, M. DAMIEN Jean-Michel, M. DE GERMAY Aymar, M. DESJARDINS Pierre, M. DUPERAT Bernard, Mme FEVRIER Noelle, M. HENOFF Bertrand, Mme JACQUET Anne, M. JADEAU Daniel, Mme LASSEUR Odile, M. MILLEREUX Gérard, M. MILLET Lionel, M. MOROT Philippe, Mme SALESSE Florence, Mme TRAVES Dominique

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mme GIRARD Agnès donne pouvoir à M. MILLEREUX Gérard

A été nommé secrétaire : M. DESJARDINS Pierre

### **N°56/2015 - DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE**

Afin de pouvoir rembourser un trop-perçu de TLE suite à une annulation de permis de construire, Monsieur le Maire propose la décision budgétaire modificative suivante :

Dépenses

Chapitre 020 dépenses imprévues - 570.00

Chapitre 10 compte 10223 "TLE" + 570.00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la décision budgétaire modificative énumérée ci-dessus.

### **N°57/2015 - VALIDATION DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE**

L'agenda d'accessibilité programmée correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé (jusqu'à 3 ans), de les financer et de respecter les règles d'accessibilité.

Il doit être déposé en préfecture avant le 27 septembre 2015.

Il doit comporter un descriptif de chaque bâtiment communal recevant du public, les autorisations de travaux, les éventuelles demandes de dérogations, le phasage annuel des travaux et leurs financements. Il doit permettre l'échelonnement des travaux sur 3 ou 6 ans selon les cas.

Monsieur le Maire présente l'agenda d'accessibilité programmée, bâtiment par bâtiment, année par année (entre 2016 et 2018), avec les travaux concernés et les coûts correspondants. Il évoque également les dérogations sollicitées auprès de Madame la Préfète.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide l'agenda d'accessibilité programmée tel que présenté par Monsieur le Maire et autorise Monsieur le Maire à prendre toute décision et à signer tout acte ou document relatif à ce dossier.

## **N°58/2015 – CREATION DE POSTE SUITE AUX AVANCEMENTS DE GRADE**

Un adjoint technique de 2ème classe peut prétendre à un avancement au grade d'adjoint technique de 1ère classe compte tenu de son ancienneté et de la nomination d'une de ses collègues à ce même grade, cette année, suite à la réussite de l'examen professionnel.

Monsieur le Maire a émis un avis favorable et fait une proposition d'avancement de grade auprès de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion du Cher.

Celle-ci a émis un avis favorable le 30 mars 2015 sur l'avancement au grade d'adjoint technique de 1ère classe.

Par ailleurs, les taux d'avancement de grade, proposés à 100 %, pour le cadre d'emploi des adjoints techniques et plus particulièrement pour le grade d'adjoint technique de 1ère classe, avaient déjà été soumis au Comité Technique Paritaire qui, dans sa séance du 27 septembre 2010, avait rendu un avis favorable.

Le conseil municipal a ensuite adopté cette proposition par délibération en date du 30 septembre 2010.

Ainsi, M. le Maire propose au conseil municipal de créer un poste d'adjoint technique de 1ère classe, à temps complet, à compter du 1er novembre 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la création d'un poste d'adjoint technique de 1ère classe, à temps complet et autorise Monsieur le Maire à signer l'arrêté d'avancement correspondant à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2015.

## **N°59/2015 – BONS CADEAUX POUR LES AGENTS COMMUNAUX**

De façon exceptionnelle et à l'occasion des fêtes de Noël, Monsieur le Maire souhaite délivrer des bons cadeaux à tous les agents de la collectivité, en respectant le plafond de 5% de la Sécurité Sociale, par agent et par année civile.

Monsieur le Maire propose une augmentation à 90€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal rejette cette proposition, à la majorité (13 voix contre et 6 voix pour). Les bons cadeaux seront donc maintenus à leur valeur de 85 € pour chacun des agents communaux, au prorata de leur temps de présence. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires.

## **N°60/2015 – FIXATION DES CRITERES D'EVALUATION DES AGENTS LORS DES ENTRETIENS PROFESSIONNELS**

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale modifiée,

Vu le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 29 juin 2015,

La valeur professionnelle, telle qu'elle est appréciée au terme de l'entretien professionnel est déterminée sur la base de critères soumis à l'avis préalable du Comité Technique, tenant compte de la nature des tâches exercées et du niveau de responsabilité assumé.

Ces critères portent notamment sur :

- les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs
- les compétences professionnelles et techniques
- les qualités relationnelles
- la capacité d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur

Il convient d'en choisir au moins un par famille. Il est possible de fixer des critères identiques ou bien différents pour chaque catégorie d'agent (A, B et C).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

**Article 1** : les critères utilisés dans l'entretien professionnel, pour chacun des 4 thèmes, sont les suivants :

- \* les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs :

**CATEGORIE C**

- fiabilité et qualité du travail effectué
- disponibilité

**CATEGORIE B**

- fiabilité et qualité du travail effectué
- organisation

**CATEGORIE A**

- Rigueur
- analyse et synthèse

- \* les compétences professionnelles et techniques :

**CATEGORIE C**

- appliquer les directives données
- autonomie

**CATEGORIE B**

- entretenir et développer ses compétences
- réactivité

**CATEGORIE A**

- instruire les dossiers
- qualité d'expression écrite et orale

- \* les qualités relationnelles :

**CATEGORIE C**

- travail en équipe
- aptitudes relationnelles dans l'environnement professionnel

**CATEGORIE B**

- travail en équipe
- relations avec les élus

#### CATEGORIE A

- relations avec les élus
- esprit d'ouverture au changement

\* la capacité d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur :

#### CATEGORIE C

- faire des propositions
- communication

#### CATEGORIE B

- animer une équipe
- contrôler

#### CATEGORIE A

- piloter
- mobiliser et valoriser les compétences individuelles et collectives

### **N°61/2015 – CESSATION D'UTILISATION D'UNE PRISE D'EAU DANS LE CANAL**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de M. Christophe TAUPIN en date du 8 juillet 2015, dans lequel il déclare ne plus avoir l'utilité d'utiliser la prise d'eau dans le canal, n'ayant plus de pré à sa disposition pour y mettre son troupeau de vaches.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la demande de résiliation de Monsieur TAUPIN Christophe concernant l'utilisation de la prise d'eau dans le canal.

### **Questions diverses**

- Bernard DUPERAT informe l'assemblée de l'opération « canal de Berry à vélo » menée par le syndicat du canal de Berry.  
Il y aura 2 phases de travaux : une phase entre 2015 et 2021 (Thénioux/Plaimpied : 50 kms et St Amand/Epineuil : 26 kms) et l'autre phase entre 2021 et 2026 (114 kms restant).  
Marmagne possède 10.3 km de linéaire.  
Il y aura aussi de l'entretien du canal à faire. Pour cela, 3 types de marché sont à venir. Le premier consiste en l'entretien des berges-tonte-faucardage-éparage, le deuxième consiste dans le faucardage, le troisième dans la réhabilitation d'ouvrages d'art sur le canal de Berry.

Bernard DUPERAT rappelle que l'entretien des fossés et des contre fossés du canal est à la charge de la commune. Il faut s'en donner les moyens. Il faut prendre en compte la nouvelle géographie des rivières et des ruisseaux (exemple : on n'a pas le droit de curer dans le Rio qui est un ruisseau).

Le but de l'opération du canal de Berry à vélo est de faire venir les touristes et de développer l'activité économique (restaurants, cafés, hôtels, gîtes...). Bernard DUPERAT demande si la commune va profiter de cette future manne. Il faut réfléchir à cette problématique d'autant plus que Marmagne dispose des meilleures berges du canal, de l'Yèvre. Ne faut-il pas développer un parcours pédagogique ?

Bernard DUPERAT évoque ensuite le lien existant actuellement avec la commune de Berry-Bouy, pour la plaine de jeux et la rivière. Peut-être est-ce le point de départ d'une

coopération future ? Concernant un rapprochement éventuel avec Berry-Bouy, le Maire informe que Mme GOIN doit interroger son conseil municipal sur le principe d'engager une réflexion avec Marmagne.

Bernard DUPERAT s'étonne que la buse située vers la station d'épuration de Marmagne verse peu d'eau et il demande si la station a un problème. Annie JACQUET dit que d'après Bourges Plus, notre station d'épuration est conforme avec des réserves et qu'il y aura une station d'épuration Marmagne / Berry-Bouy une fois que celle de Bourges Plus concernant les autres communes de l'agglomération aura été construite (problèmes de non-conformité à régler pour 2 communes).

- Bertrand HENOFF demande quand sera nettoyé le fossé rue des Sables. Jean Michel DAMIEN lui répond qu'il est au courant de la demande de l'administré et rappelle que 3 passages sont prévus par an. Le dernier aura lieu courant septembre. Jean Michel DAMIEN s'en occupe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et ans que dessus et ont signé les membres présents.

Le Maire  
A. de GERMAY

Le secrétaire  
P. DESJARDINS

JM. DAMIEN

A. JACQUET

G.MILLEREUX

D.TRAVES

B.DA COSTA

A.BADENS

C.BERGER-LINARD

F.CHARPENTIER

B.DUPERAT

N.FEVRIER

B.HENOFF

D.JADEAU

O. LASSEUR

L.MILLET

P.MOROT

F.SALESSE